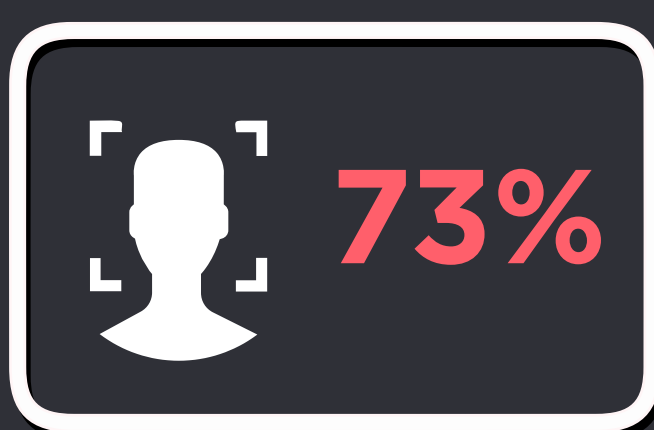


SONDAGE

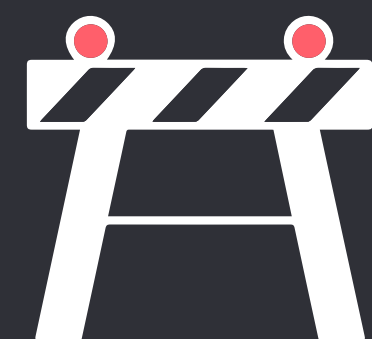
QUEL EST VOTRE AVIS SUR LA CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE DU BTP ?

Initialement prévue par la loi Macron du 6 août 2015, depuis le 1^{er} octobre, il est désormais obligatoire que tout salarié effectuant des travaux de BTP soit titulaire d'une carte d'identification professionnelle. Cette carte vise à lutter contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale.

AVIEZ-VOUS DÉJÀ ENTENDU PARLÉ DE CETTE CARTE ?



CONNAISSENT L'EXISTENCE DE LA CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR LES SALARIÉS DU BTP

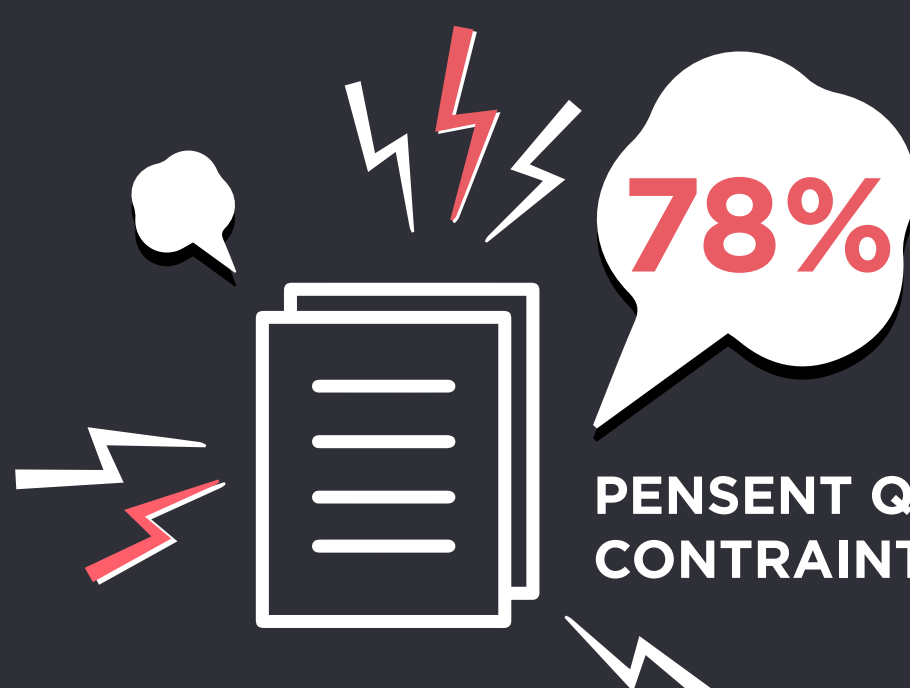


PENSEZ-VOUS QUE LA CARTE BTP EST UTILE ET EFFICACE ?



ESTIMENT QUE C'EST UNE SOLUTION UTILE ET EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

CONSIDÉREZ-VOUS LA MISE EN PLACE DE CETTE CARTE COMME UNE CONTRAINTE ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ?

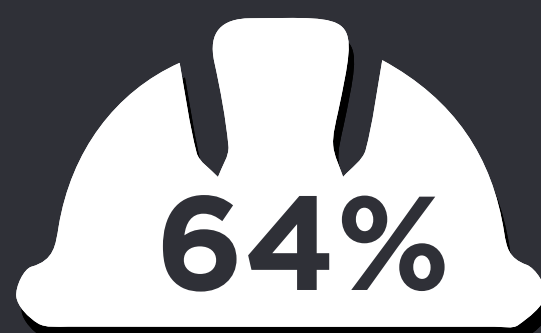


PENSENT QUE C'EST UNE CONTRAINTE ADMINISTRATIVE

PENSEZ-VOUS QUE LE PRIX DE CETTE CARTE EST CONVENABLE ?

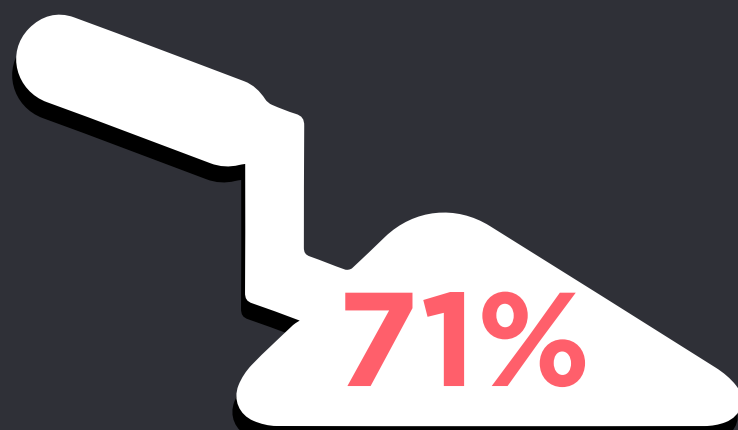


10,80€



TROUVENT LE PRIX CONVENABLE

PENSEZ-VOUS QU'ÉTENDRE CE SYSTÈME À D'AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ SERAIT PERTINENT ?



SOUHAITERAIENT ÉTENDRE LA CARTE D'IDENTIFICATION AUX AUTRES SECTEURS

Restauration
64%

Services
59%

Hôtellerie
51%